RESERVATION LOCAUX ET ESPACES COMMUNAUX

Espace concerné :

Nom de l'association :

Nom du représentant légal :

Activités prévues :

Calendrier de réservation :

Horaires :

Fait à Champniers et Reilhac, le Signature

MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES LOCAUX ET ESPACES COMMUNAUX
ASSOCIATIONS- CONDITIONS GENERALES- 2026/2027

Locaux et espaces concernés

1- Salle des fêtes (Club)
2- Maison des associations (sauf espace Bibliothèque)
3- Domaine public (espaces extérieurs)

Conditions de mise à disposition

- **Condition générale** : fourniture d'une attestation d'assurance couvrant l'occupation des locaux et/ou espaces
-
- **Conditions supplémentaires**
  - Domaine public
    - Demande préalable d'occupation du domaine public pour prise des arrêtés nécessaires (occupation, circulation…) au moins 2 semaines avant
  - Locaux municipaux
    - ***Occupation récurrente*** : signature d'une convention annuelle reconductible, identifiant les jours et horaires d'occupation
    - ***Occupation ponctuelle :***
      - réservation préalable auprès des services de la Mairie avec identification des jours et horaires
      - uniquement pour la Salle des fêtes : dépôt d'un chèque de caution de 200.00 euros